



TVA Taux normal

Le taux de TVA standard en Islande en 2023 est de 24%.

Le taux de TVA réduit – est 11%.

Elle s'applique à la vente des biens et services suivants:

- Nourriture et vente de produits alimentaires.
- Alcool.
- Livres.
- Enregistrements musicaux.
- Journaux, magazines et journaux de quartier.
- Préservatifs et couches réutilisables.

Seuil

Ceux qui vendent des biens imposables sans dépasser le seuil de 2,000,000 couronnes islandaises n'ont pas l'obligation de s'inscrire à la TVA.

TVA déductible

La TVA payée sur l'exportation de biens peut être déduite.

Procédure d'inscription

Pour obtenir un numéro de TVA, vous devez remplir le formulaire de demande «RSK 5.02» et l'envoyer à l'Internal Revenue Department. Le Service des Impôts peut demander des documents supplémentaires.

Représentant fiscal

Une exigence obligatoire pour les sociétés étrangères est la nomination d'un représentant fiscal.

Date de dépôt des déclarations de TVA et date de paiement de la TVA

En règle générale, chaque période de déclaration de TVA est de deux mois. Par exemple, janvier/février. Le paiement de la TVA accompagné d'une déclaration de TVA doit être rempli et envoyé au plus tard à la date d'échéance du paiement qui est d'un mois et cinq jours après l'expiration du délai. Par exemple, la date limite pour les paiements de janvier/février est le 5 avril. Si la date d'échéance tombe un jour chômé ou un jour férié, le jour ouvrable suivant est la date d'échéance.

Pénalités

En cas de retard de paiement de la TVA, une amende de 1% est facturée pour chaque jour de retard jusqu'à 10% (il n'y a pas d'amende minimum). L'administration fiscale peut, si l'entreprise justifie d'un motif suffisant, annuler l'amende.

Dans des cas exceptionnels, des amendes supplémentaires peuvent être imposées.



